

**2024.01.01****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 07 FEVRIER 2024***Convoquée le XX janvier 2024***AFFAIRES GENERALES****APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 DECEMBRE 2023**

Le mercredi 7 février à 19 heures 00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Robert Merle.

- en exercice : 19,
- présents : XX,
- votants : XX.

Madame Florence VANHILLE, Maire ;  
, Adjointes au Maire,  
, Adjoint au Maire,  
, Conseillères Municipales,  
, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSÉS :****ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur / Madame Xxxxxxx XXXXXXXXXXXX a été nommé(e) secrétaire de séance.

2024.01.01

Vu la proposition de procès-verbal de séance du conseil municipal du 4 décembre 2023 annexée à la présente ;

Le conseil municipal,  
après avoir entendu ce qui précède,  
et après en avoir délibéré xxxxxxxxxxxx.

**Approuve** le procès-verbal de séance du conseil municipal du 4 décembre 2023.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,  
après publication et dépôt en Sous-préfecture le XX xxxxxxxxxxxx 2024.  
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

**Florence VANHILLE**